





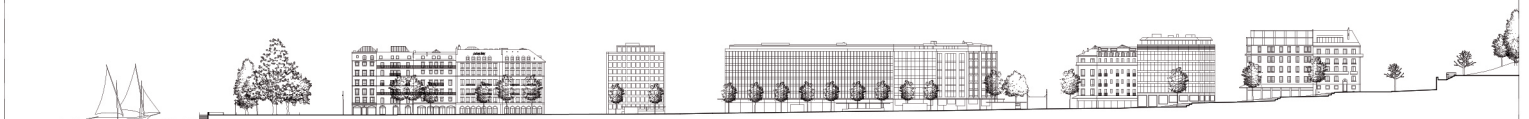
Avenue William-Favre



Rue des Hollandes



Rue du 31 Décembre



Rue Pierre-Fatio



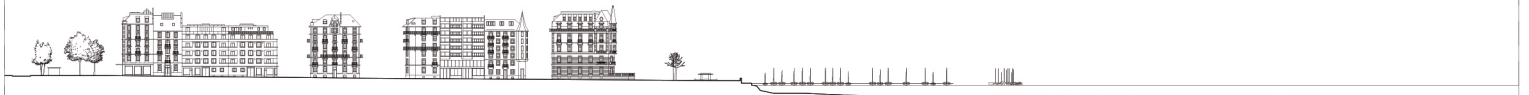
Place de Longemelle - Place du Bourg-de-Four



Rue du Mont-Blanc



Rue de Monthoux

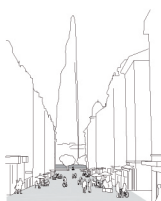


Rue du Léman

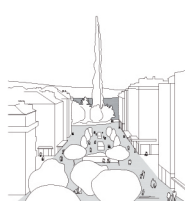
coups sur rues piétonnes 1:750



Rue des Hollandes



Rue du 31 Décembre



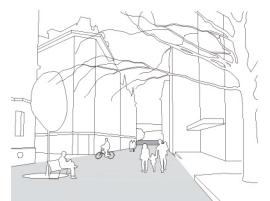
Rue Pierre-Fatio



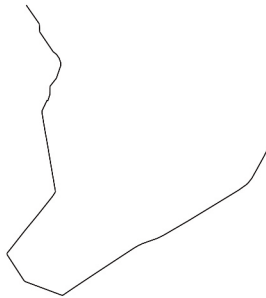
Place du Bourg-de-Four



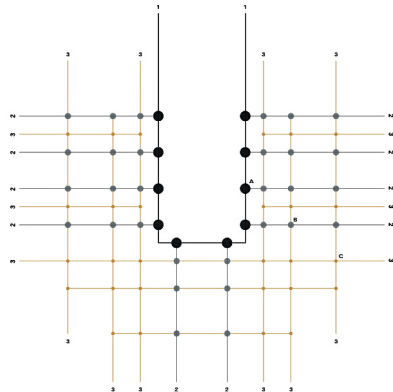
Rue du Mont-Blanc



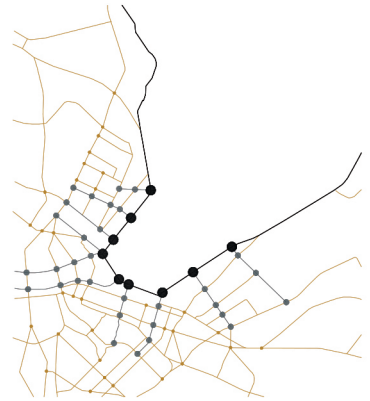
Rue du Léman



tracé périphérique de la rade genevoise



principe de convergence schéma conceptuel



application au tissu existant genevois

- 1 - maillage principal : axe majeur de la ville : La Rade
 - 2 - maillage secondaire : axes piétons, raccorde la ville à la Rade
 - 3 - maillage tertiaire : axes existants du tissu urbain
- A - nœuds majeurs, raccorde les rues piétonnes à la Rade
 - B - nœuds secondaires, raccorde les rues piétonnes au réseau
 - C - nœuds existants du réseau viaire

• Les Rues

Au delà d'une proposition d'aménagement modeste de la rade, le projet base avant tout sa réflexion sur le lien qu'entretient le lac et la ville. Le dispositif de maillage suggéré permet de tourner davantage la cité vers le lac. La ville, plus perméable, rétablit un véritable lien, tant visuel que spatial, avec son lac.

En plus de leur rôle de convergence, les rues piétonnes deviennent un lieu d'animation, de représentation, d'échanges et de dialogue, proposant toujours une relation intime au lac. Ce dessin de "rues convergentes" sert de support à un nouveau maillage des déplacements doux nécessaires à l'harmonie du centre ville.

La stratégie vise, en supprimant la circulation ainsi que les places de stationnement, à définir comme axes piétons prioritaires les rues suivantes:

- Avenue William-Favre
- Rue des Volandiers
- Rue du 31 Décembre
- Rue Pierre-Fatio
- Axa Place du Bourg-de-Four / Place de Longemalle
- Rue du Mont-Blanc
- Rue des Alpes
- Rue de Monthoux
- Rue du Léman

Toutes présentent une situation unique en relation directe avec la Rade. Libérées de toutes nuisances, ces rues permettent au visiteur de renouer tant avec l'histoire et l'architecture de la ville, qu'avec la topographie unique du lieu.

De par leur liaison entre la Gare et le Lac, les rues du Mont-Blanc et des Alpes font figure d'exception n'étant pas envisagées entièrement piétonnes. La suppression des flux routiers étant difficile à imaginer pour ces dernières, elles font l'objet d'un traitement de sol en harmonie avec des trottoirs plus confortables.

• La Rade

L'aménagement de la rade permet d'offrir un espace polyvalent comme site d'événements. Elle devient le point de convergence des manifestations organisées et lieu de rassemblement des Genevois. Le traitement de l'espace public se veut sobre et dépouillé, avec l'affirmation d'un caractère minimal tant des quais que des rues piétonnes.

Modestement réorganisés les quais de la Rade retrouvent une cohérence globale et une certaine lisibilité. Leur dépouillement offre des nouvelles zones apaisées propices à l'ensemble des usagers tout en conservant leur statut patrimonial. La Rade favorise ainsi la promenade, les espaces de détente et de restauration, la convivialité et l'accès à l'eau. Les quais sont imaginés comme de spacieux plateaux entièrement accessibles aux piétons, dans la continuité des rues piétonnes mises en place.

Pour respecter l'idée de surface continue sans obstacle, les bandes de trottoirs sont arasées côté voie de circulation. La seule "limite", entre les véhicules et les piétons, se matérialise par des potelets ponctuels.

• Revêtement

Le revêtement permet d'obtenir une surface unitaire et continue tout en répondant aux exigences de confort et résistance. La différenciation des colorages permet de distinguer l'affectation des diverses voies: piétonnes, cyclables, et pavée pour les véhicules. Les limites de sols entre les quais et les rues adjacentes sont traitées de manière homogène. De légères pentes permettent de récupérer la différence de niveaux entre les rues bitumées et le nouveau sol minéral aux nœuds de croisement (nœuds B selon schéma).

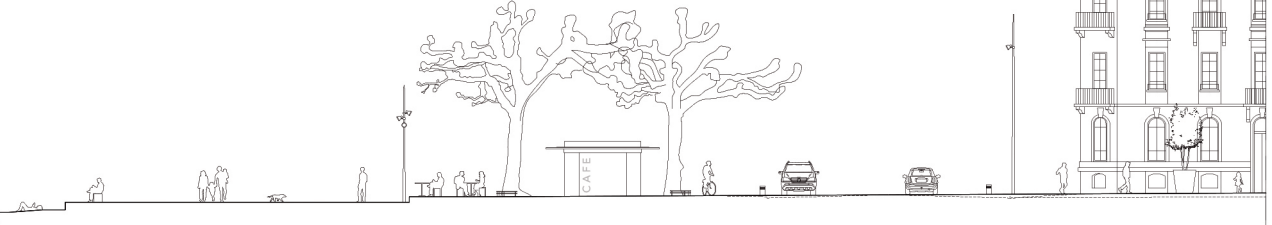
• Restauration

Le projet suggère également un nouveau concept de restauration. Il prévoit l'implantation de plusieurs "pavillons", sobres, discrets et à échelle humaine, le long des bandes végétales. Cette disposition permet de totalement libérer les quais piétons et pour en partie de l'ombre naturelle de la végétation en période estivale tout en s'intégrant au paysage de la Rade. Ce dispositif permanent participera aussi à l'animation de la ville. Pour le confort des usagers, certains pavillons seront affectés aux toilettes publiques.

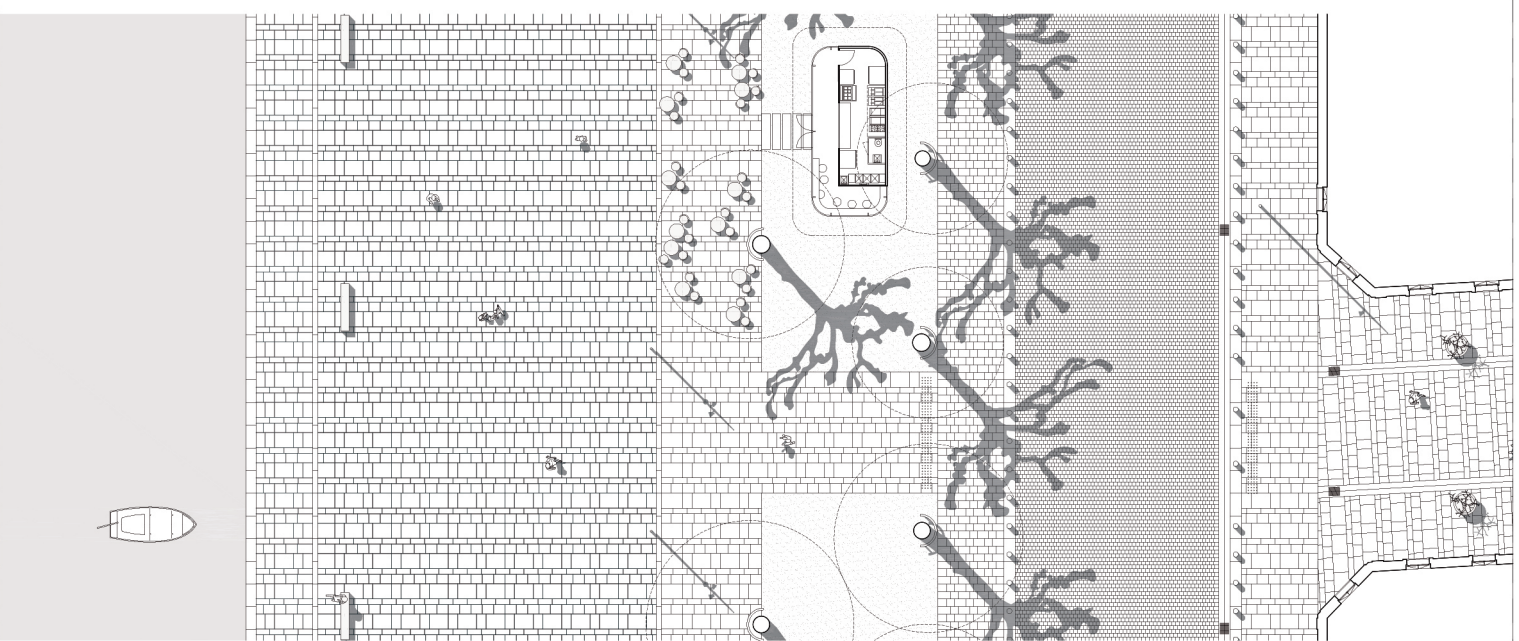
• Charte visuelle

Afin d'affirmer la cohérence globale du projet ainsi que la valorisation patrimoniale des quais, il est suggéré une charte visuelle succincte, comprenant les points suivants:

- Interdiction de stationnement permanent (quais et rues)
- Harmonie du mobilier urbain et des terrasses
- Uniformité du projet d'éclairage
- Un seul design de pavillon (restauration et toilettes)
- Un seul jeu de couleur par terrasse
- Terrasses amovibles et sur sol non autorisés
- Charte graphique commune



coupe de principe 1:100



plan type de principe 1:100